



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

papier et carton

Question écrite n° 33510

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation de la papeterie de Condat, située au Lardin-Saint-Lazare, en Dordogne. Le groupe espagnol Lecta, détenu par le fond de pension anglo-américain CVC Capital Partners, a décidé, lors d'un comité d'entreprise exceptionnel, en date du 22 mars 2013, la mise à l'arrêt de la ligne de production n° 6 des papeteries de Condat. Cette décision entraîne la perte de 149 postes de travail au sein de l'entreprise. Ces licenciements provoqueraient également une perte importante d'emplois induits ; la CGT et le Front des luttes du Terrassonnais envisagent le nombre de 400 emplois induits perdus. Le 1er mai 2013, 3 000 pétitions ont été remises à la préfecture de Dordogne, ainsi que des motions votées par des conseils municipaux. Le conseil général de la Dordogne, *via* sa délibération n° 13-209, en date du 29 mars 2013, dénonce le caractère brutal de cette annonce et redoute les conséquences désastreuses d'un tel plan social. Les montants financiers prélevés sur le site de Condat, n'ont cessé de croître : 10 millions d'euros en 2010, 12 millions en 2011, 14 millions en 2012 et 16 millions en 2013. Dans un même temps, le projet d'installation d'une chaudière biomasse coûterait quelques 9 millions d'euros d'argent public alors que la ligne n° 6 a été arrêtée le 1er juillet 2013 au matin. Le lundi 1er juillet 2013, au matin, la ligne n° 6 était arrêtée. Dans un contexte économique et social, des plus tendus, le Gouvernement se doit de regarder avec une attention toute particulière, le plan de sauvegarde de l'emploi proposé par le groupe Lecta ainsi que le retour de l'investissement public sur le site de Lardin-Saint-Lazare existants. Il lui demande d'intervenir pour le maintien de l'emploi au sein de la papeterie de Condat.

Texte de la réponse

Le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a suivi attentivement le dossier en lien avec le préfet de la Dordogne et le commissaire au redressement productif d'Aquitaine. Dans le cadre de la discussion du projet de réorganisation et du plan de sauvegarde de l'emploi, les représentants des salariés ont obtenu une diminution significative de l'impact social, puisque moins de 10 % des salariés n'avaient pas de solution au moment des notifications. La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) sera particulièrement vigilante à ce que les moyens du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) permettent qu'au cours du congé de reclassement une solution soit trouvée pour tous les salariés.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33510

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7726

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 300